Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario(CSFO) à titre de référence.Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

Kawai Ho n'est pas autorisé à exercer des activités dans le domaine de l'assurance en Ontario

17 avril 2019

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs que Kawai Ho n'est pas autorisé à exercer des activités de l'assurance en Ontario.

Kawai Ho semble vendre de l'assurance-automobile par l'entremise de Desjardins Assurances. Kawai Ho n'est pas titulaire d'un permis de la CSFO. Il n'est pas non plus affilié ni associé à Desjardins Assurances, qui est titulaire d'un permis de la CSFO.

Kawai Ho semble utiliser les numéros de téléphone 437 980-3088 et 905 947-4410 ainsi que l'adresse de courriel hokawai22@post.com.

Les consommateurs doivent faire preuve de prudence si Kawai Ho ou toute autre personne utilisant ces coordonnées communique avec eux. On recommande également aux consommateurs de ne pas acheter de produits d'assurance, y compris d'assurance-automobile, par l'entremise de cette personne.

Les consommateurs qui achètent des produits ou souscrivent de l'assurance auprès de personnes ou d'entités qui ne sont pas titulaires d'un permis d'agent ou d'assureur en Ontario ne sont pas protégés en vertu de la *Loi sur les assurances* \square et des règlements qui régissent les compagnies d'assurance titulaires de permis et les agents d'assurance agréés en Ontario.

Les consommateurs devraient prendre note qu'un agent ou un courtier d'assurance autorisé en Ontario peut leur fournir des renseignements et des conseils sur les avantages et les risques que présente l'achat de divers produits d'assurance. Le site Web de la CSFO contient des conseils sur la façon d'éviter de se faire arnaquer en souscrivant une assurance-automobile.

Les consommateurs peuvent également y trouver une liste complète des compagnies d'assurances et des agents autorisés à exercer leurs activités en Ontario. Le site Web du Conseil des courtiers d'assurances inscrits de l'Ontario (anglais seulement) comprend la liste de tous les courtiers d'assurance autorisés à exercer leurs activités en Ontario.

Coordonnées

Pour les demandes de renseignements des médias uniquement, veuillez communiquer avec :

Malon Edwards

Agent principal des communications

Téléphone: 416 590-7536

Numéro sans frais: 1800 668-0128, poste 7795

Télécopieur : 416 590-7070 ATS sans frais : 1 800 387-0584

Courriel:malon.edwards@fsco.gov.on.ca

Questions du public :

1 800 668-0128

ContactCentre@fsco.gov.on.ca

Renseignements supplémentaires

Que faire si vous croyez être victime d'une arnaque ou d'une fraude